Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_079-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-079
	URBANISME	
Planification urbanisme		
Objet : Site Patrimonial Remarquable – Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) – Composition - Modification		

Le lundi 18 mai 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 14 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 90 – Procurations : 3 – Voix délibératives : 93

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Michel DAUGAN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Manuella ABBE, Océane FEBVRE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Christine COTIN, Arnaud CARRE pouvoir à Chantal BOULOUX, Alexis LE NAOUR pouvoir à Charlotte GESLAIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_079-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-079
	URBANISME	
Planification urbanisme		
Objet : Site Patrimonial Remarquable – Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) – Composition - Modification		

Rapporteure : Madame Marie-Christine COTIN

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a, par délibération n° CA-2021-088 en date du 27 septembre 2021, acté la création et la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR). Son règlement de fonctionnement a été approuvé le 13 janvier 2022 lors de la première réunion de cette instance.

Deux modifications de sa composition ont été actées par délibérations du Conseil Communautaire n° CA-2022-045 en date du 23 mai 2022 et n° CA-2025-044 en date du 31 mars 2025.

La composition de la CLSPR est la suivante :

- 5 membres de droit :

- Le Président de la Commission : Président de Dinan Agglomération ou son représentant, et notamment tel que le permet l'article D 631-5 du code du Patrimoine *« La présidence de la commission peut être déléguée au maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente. »,*

- Les Maires des communes concernées par le SPR : Maire de Dinan et Maire de Lanvallay,

- Le Préfet de département,

- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

- L'Architecte des Bâtiments de France.

- 15 membres nommés :

- un tiers de représentants élus désignés par le Conseil Communautaire,

Pour mémoire, les élus issus des Conseils Municipaux peuvent être membres de la CLSPR, sans pour autant être conseillers communautaires.

5 représentants élus répartis comme suit :

Dinan – 3 élus communaux		Lanvallay – 1 élu communal		Dinan Agglomération - 1 élu communautaire	
3 Titulaires	1 Suppléant	1 Titulaire	1 Suppléant	1 Titulaire	1 Suppléant

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_079-DE

- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Associations	Nom du représentant (T et S)
Cœur Emeraude Fondation du Patrimoine Dinan Territoire Commerçant Pixel Club photos de Lanvallay Chemins et patrimoine côtissois	Gildas Cheny et Dominique Mellec D. Listrat et JM. Chenu C. Mesnage P. Collet R. Piechowiach

- un tiers de personnalités qualifiées :

Acteurs de la vie locale	Nom de la personne qualifiée	Qualification
Historien du territoire	Yvon LECORRE (Titulaire)	Historien local spécialisé sur l'habitat du port de Dinan et du quartier de la Madeleine à Lanvallay ainsi que sur les maisons en pan de bois dinannaises.
	Maogan CHAIGNEAU-NORMAND (Suppléant)	Maître de Conférence à Rennes II auteur d'une thèse consacrée au patrimoine industriel des bords de Rance.
Architecte et archéologue dinannais	Elen ESNAULT (Titulaire)	Archéologues ayant réalisé plusieurs opérations de fouilles à Dinan (diagnostic archéologique de la place Saint-Sauveur, de l'immeuble de la Mère Pourcel, des anciens enclos des Dominicains et des Ursulines, etc.)
	Françoise LE BOULANGER (Suppléant)	
Service Régional de l'Inventaire (SRI)	Elisabeth LOIR-MONGAZON URBANISME (Titulaire)	Cheffe du Service Régional de l'Inventaire du patrimoine culturel de Bretagne
	Fanny GOSSELIN (suppléante)	Chargée d'étude au Service Régional de l'Inventaire du patrimoine culturel de Bretagne
AMEPI, organisation professionnelle qui regroupe la majorité des intervenants de l'immobilier	5 agences à Dinan	Représentant de Century 21, Arthur Immo, Nestenn, Laforêt, Solvimo
Entreprise en lien avec le tourisme	Damien LE BRIS (Kaouann Randonnée)	
	Dominique Le Therisien (office de tourisme) suppléant	

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_079-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de de Dinan Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CA-2019-143, en date du 22 juillet 2019, actant le lancement de la procédure du Site Patrimonial Remarquable,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CA-2021-088, en date du 27 septembre 2021, actant la création et la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR),

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° CA-2022-045, en date du 23 mai 2022 et n°CA-2025-044, en date du 31 mars 2025 actant des modifications de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lanvallay, en date du 8 avril 2026, désignant les représentants élus de la Commission Locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) pour la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Dinan, en date du 31 mars 2026, désignant les représentants élus de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) pour la commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n° CA-2026-044, en date du 9 avril 2026, portant élection du Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n° CA-2026-046, en date du 9 avril 2026, portant élection des Vice-Présidents.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n° CA-2026-068, en date du 27 avril 2026, désignant Madame Marie-Christine Cotin, représentante de Dinan Agglomération à la CLSPR,

Considérant la tenue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 modifiant la composition des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération,

Considérant la désignation de Monsieur Gilles de Mont-Marin, Délégation Territorial de la Fondation du Patrimoine pour succéder à Monsieur Denis Listrat,

Considérant la désignation de Madame Marie-Christine Cotin, en qualité de représentante de Dinan Agglomération,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire prend acte :

- De la modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) comme suit :

- <u>Membres de droit</u> :

- Le Président de la Commission : le président de Dinan Agglomération ou son représentant, tel que le permet l'article D 631-5 du Code du Patrimoine *« La présidence*

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_079-DE

de la commission peut être déléguée au maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente »,
- Les Maires des communes concernées par le Site Patrimonial Remarquable (SPR) : M. Bruno Héluard, Maire de Lanvallay et M. Didier Lechien, Maire de Dinan,
- Le Préfet de département ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant,
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou son représentant.

- Représentants élus (les représentants élus des communes peuvent être membres sans être conseillers communautaires) :

Dinan – 3 élus communaux		Lanvallay – 1 élu communal		1 élu communautaire	
Titulaires	Suppléants	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Mme Le Du Laurence M. Métrope Tanguy M. Touminet Jacques	M. Morant Philippe Mme Dabin Sonia Mme Soufflet Camille	M. Canaux de Bonfils Olivier	M. Ballut Bruno	Mme Cotin Marie-Christine	M. Chevalier Mickaël

- Représentants d'associations :

Fondation du Patrimoine	Monsieur Gilles de Mont-Marin

Les autres membres de la Commission demeurent inchangés.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. *L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 20 mai 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,